

Décision

Générale

colonial

Décision n° 295 du 4 mars 1946 :

n° 295

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

Oui été libérés du service actif par mesure disciplinaire les miliciens dont les noms suivent : Pour compter du 1er mars 1946. Hammadou Loita, caporal 3e compagnie, n° matricule 897, pour indiscipline et rébellion devant un sous-officier. Abdi Guelle, 2e classe, 2e compagnie, n° matricule 1361, pour attitude indisciplinée envers son officier en présence de toute la S. M. A.